

REPUBLIQUE FRANCAISE *****

DEPARTEMENT DE LA REUNION *****

COMMUNE DE SAINT-LEU

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N°: 09/08122022

SUBVENTIONS OBJET: AVANCE SUR **ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

| Présents : | 24 |
|----------------|----|
| Procurations : | 07 |
| Votants : | 31 |
| Abstentions : | 0 |

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des conseillers en exercice : 38

Le Président de séance **Bruno DOMEN**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi huit décembre à dix-sept heures et vingt-huit minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN - Maire.

AUX

Présents:

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjoints : Mme BERNON Nadège (2ème Adjointe), Mme DALLY Brigitte (3ème Adjointe), M. LUCAS Philippe (4ème Adjoint), Mme PLANESSE Nadine (5ème Adjointe), M. BADAT Rahfick (6ème Adjoint), Mme BELIN Gisèle (7ème Adjointe), Mme ANAMALE Marie Claude (9ème Adjointe).

Les Conseillers Municipaux: M. CODARBOX Jacky, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, M. ELLIN Fabrice, Mme VERMINARDI Mylène, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, M. EUZET Jean-Paul, M. VIRAMA Stéphane, Mme SINAPAYEL VION Claire. Josée. Mme Marie Marie M. RENE David, Mme LENCLUME Marjorie, M. HODGI Claudio.

Absents représentés :

- M. AUBIN Jimmy (8ème Adjoint), procuration à Mme PLANESSE Nadine (5ème Adjointe)
- M. MAILLOT Bertrand (10ème Adjoint), procuration à M. LUCAS Philippe (4ème Adjoint)
- Mme ALEXANDRE Marie (Conseillère), procuration à M. DOMEN Bruno (Maire)
- Mme SORET Pascaline (Conseillère), procuration à Mme DALLY Brigitte (3^{ème} Adjointe)
- M. FELICITE Roland (Conseiller), procuration à M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming (Conseiller)
- Mme ZITTE Nicolette (Conseillère), procuration à Mme VEMINARDI Mylène (Conseillère)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller), procuration à M. LAURET Bruno (Conseiller)

Absents:

M. GUINET Pierre Henri (1er Adjoint)

Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère)

Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)

M. ABAR Dominique (Conseiller)

Mme DOMPY Brigitte (Conseillère)

Mme BARBIN Suzelle (Conseillère)

M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame DALLY Brigitte, 3^{eme} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concement. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu fr).

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



Publié le 19/12/2022

AFFAIRE N° 09/08122022

AVANCE SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TIT ID: 974-219740131-20221208-09_08122022-DE

Direction Education et Cadre de Vie / Culture-Sports

Le Maire expose :

Comme chaque année à pareille époque, des associations attirent l'attention de la Municipalité sur les difficultés de trésorerie qu'elles risquent de rencontrer pour débuter l'année, compte tenu de la date de vote du Budget Primitif.

De fait, elles sollicitent le bénéfice d'une avance sur les subventions qui leurs seront allouées au titre de l'année 2023.

Il est donc proposé de donner suite aux demandes de ces associations pour les montants suivants :

| ASSOCIATIONS SPORTIVES | MONTANT DE L'AVANCE (*) |
|--|----------------------------|
| AS Colimaçons | 4 677,00 € |
| AS Chaloupe | 4 677,00 € |
| AS Marsouins | 30 000,00 € |
| Athlétic Club Football Piton Saint-Leu | 30 000,00 € |
| Piton Saint-Leu Football Académie | 14 820,00 € |
| AS Plate | 4 677,00 € |
| VBC Chaloupe | 2 700,00 € |
| 7S4 Multisport Loisir | 2 160,00 € |
| SOUS TOTAL | 93 711,00 € |

| ASSOCIATIONS CULTURELLES | MONTANT DE L'AVANCE (*) |
|---------------------------------------|----------------------------|
| Association A.D.H | 21 400,00 € |
| Association Vien a Zot | 6 376,00 € |
| Association Initiatives Kartiés | 5 816,00 € |
| Association le Séchoir | 48 000,00 € |
| Association Contour Tamarin | 960,00 € |
| COS | 6 160,00€ |
| Association Culturelle Laleu Chinoise | 900,00€ |
| SOUS TOTAL | 89 612,00 € |
| TOTAL | 183 323,00 € |

Les montants définitifs de subventions pour l'exercice 2023 seront arrêtés ultérieurement en fonction des possibilités financières communales et après examen détaillé des besoins des différentes associations.

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'attribuer des avances de subvention aux associations définies dans les tableaux ci-dessus ;
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire et notamment les avenants et conventions d'objectifs et de moyens à venir.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Monsieur le Président propose de procéder à un vote global pour l'attribution des avances de subventions aux structures figurant dans le tableau ci-dessus, à l'exception de celles destinées aux associations suivantes : AS Marsouins, Piton Saint-Leu Football Académie, 7S4 Multisport Loisir, Association Initiatives Kartiés (IK), Association Culturelle Laleu Chinoise, pour lesquelles un vote individuel sera effectué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 16/12/2022 Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 19/12/2022

ID: 974-219740131-20221208-09_08122022-DE

 Décide d'attribuer des avances de subvention aux associations définies dans les tableaux cidessus, à l'exception de celles pour lesquelles le vote individuel tel que proposé par le Président a été validé;

Etant concernés, sortie de Messieurs BADAT Rahfick et LAURET Bruno pour le vote sur l'octroi d'une avance de subvention à l'AS Marsouins.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

 Valide l'octroi d'une avance de subvention d'un montant de 30 000 € à l'association AS Marsouins.

Retour de Messieurs BADAT Rahfick et LAURET Bruno dans la salle des délibérations pour le vote des avances de subvention aux associations suivantes.

Etant concernée, sortie de Madame FERARD Sylvie pour le vote sur l'octroi d'une avance de subvention à Piton Saint-Leu Football Académie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

 Valide l'octroi d'une avance de subvention d'un montant de 14 820 € à Piton Saint-Leu Football Académie.

Retour de Madame FERARD Sylvie dans la salle des délibérations pour le vote des avances de subvention aux associations suivantes.

Etant concernée, sortie de Madame DALLY Brigitte pour le vote sur l'octroi d'une avance de subvention à 7S4 Multisport Loisir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Valide l'octroi d'une avance de subvention d'un montant de 2 160 € à 7S4 Multisport Loisir.

Retour de Madame DALLY Brigitte dans la salle des délibérations pour le vote des avances de subvention aux associations suivantes.

Etant concernée, sortie de Madame ANAMALE Marie Claude pour le vote sur l'octroi d'une avance de subvention à l'Association Initiatives Kartiés (IK).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

 Valide l'octroi d'une avance de subvention d'un montant de 5 816.00 € à Association Initiatives Kartiés (IK).

Retour de Madame ANAMALE Marie Claude dans la salle des délibérations pour le vote des avances de subvention aux associations suivantes.

Etant concerné, sortie de Monsieur LEE-AH-NAYE Weï-Ming pour le vote sur l'octroi d'une avance de subvention à l'Association Culturelle Laleu Chinoise.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

ID: 974-219740131-20221208-09_08122022-DE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des mem Publié le 19/12/2022

Valide l'octroi d'une avance de subvention d'un montant de 900 € à l'Association Culturelle Laleu Chinoise.

Retour de Monsieur LEE-AH-NAYE Weï-Ming dans la salle des délibérations pour la suite de la séance.

Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire et notamment les avenants et conventions d'objectifs et de moyens à venir.

> Pour extrait certifié conforme, Saint-Leu, le 1 5 DEC. 2022 Le Président de séance,

Bruno DOMEN